

Les combatifs congressistes du SNUipp-FSU !



**Le SNUipp-FSU 06 a tenu son congrès
les 21 et 22 mai à Nice !**

Nous y reviendrons longuement !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°87

Sommaire : EPLESF, Loi Blanquer, mouvement, hors classe, stagiaires, psychologues, retraite, climat



Exit les EPLESF :

premier acquis syndical !

Mais des inquiétudes demeurent.

10 000 personnes ont défilé samedi 18 mai pour dire non à la loi Blanquer, oui à une autre école, à l'invitation de la FSU . Car la loi, actuellement examinée par le Sénat, porte une vision inquiétante de l'école et des amendements sénatoriaux dégradent encore davantage le texte initial. Mardi le Sénat vote la loi puis une commission mixte paritaire fera les derniers arbitrages.

Lire la suite

Diaporama de la manifestation nationale [ici](#)



Loi Blanquer : ce n'est pas fini !

Alors que le Sénat a voté les nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer, dont la suppression des EPLESF, un point sur ces modifications dont nombre d'entre-elles ne laissent pas d'inquiéter. La mobilisation reste à l'ordre du jour.

C'est à mettre au crédit de la mobilisation des enseignants, des parents et des élus locaux, les « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » (EPLSF) pourraient ne pas voir le jour, leur création ayant été supprimée du projet de loi Blanquer discuté au Sénat ces derniers jours.

Pour autant, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels.

Point d'étape.

Tour d'horizon complet de la situation [ici](#)



Hier rassemblement devant le Rectorat contre les bugs du mouvement ! Un SNUipp-FSU bien présent. Réuni-es en congrès les militant-es du SNUipp sont venu-es manifester !

Les participant-es au mouvement ont enfin reçu l'accusé hier en fin d'après-midi

Le SNUipp-FSU a commencé les travaux de vérification

Vérifiez le bien, si erreurs corrigez directement dessus et renvoyez le à l'IA dès à présent à: mouvement1degre06@ac-nice.fr



AU SNUipp-FSU,

COPIE de vos accusés si ERREURS uniquement

+ Envoi de la fiche syndicale de suivi si ce n'est déjà fait : **ICI**

N'hésitez pas si question ou doute !



Quelques précisions ou rappels en vrac

- si dans la colonne "priorité" il est écrit "90", cela signifie que votre voeu est annulé (contactez nous en cas d'interrogation)
- AGS prise en compte au 31/12/2018
- l'âge est pris en compte au 31/08/2019
- Rappel: en cas d'égalité de barème, 1er discriminant = AGS (demande du SNUipp-FSU acceptée) puis âge -
- enfants pris en compte si nés après le 2/09/2001
- Seul-es les directeurs ou directrices actuellement en poste peuvent prétendre aux bonifications "ancienneté dans la fonction de directeur-trice", le logiciel partant, une fois de plus, de l'affectation à TD au 31/08/2019. Cela est proprement inéquitable,

foncièrement injuste et inadmissible. Seuls les services dans le département sont pris en compte.

- **Bonification "Ancienneté dans le poste à titre définitif (à partir de 3 ans ou de 5 ans)" possible pour les collègues qui arrivent par permutation dans le département.**

Par contre pas droit aux bonifications REP/REP + ou rural.



DEBUT des groupes de travail LUNDI 27 MAI (étude des priorités médicales/sociales, vérification des barèmes)

Pas de date de CAPD annoncée à ce jour

Si les accusés sont enfin arrivés, à ce jour nous n'avons pas de certitude quant au "bon fonctionnement " de l'algorithme du mouvement quand il tournera; des inquiétudes persistent... A suivre



Même si les accusés sont enfin arrivés, interpellons massivement le ministère et plaçons le devant ses responsabilités !

Pour cela nous vous proposons 2 modèles de courrier selon votre situation.

un courrier pour les participant-es au mouvement;

un courrier pour les adjoint-es ou directeurs-trices

Les courriers sont ici

A nous renvoyer par mail (snu06@snuipp.fr) au plus tard vendredi 24 MAI.

Faites passer l'info autour de vous ! Il faut le maximum de retours !

**Le SNUipp-FSU se chargera d'envoyer toutes les motions au ministère
Vendredi**

Les avis du DASEN sont arrivés dans les boites lprof
Notre dossier et la fiche syndicale de suivi ici

Concernant les recours formulés par les collègues, le SNUipp les portera devant l'IA en CAPD.



Pour la cinquième année consécutive, le SNUipp-FSU donne la parole aux stagiaires en Espé sur leurs conditions de formation initiale, leurs besoins. Un recueil précieux pour améliorer les débuts de carrière, surtout au moment où le gouvernement entend réformer en profondeur la formation initiale des PE.

Affectation, charge de travail, conditions de stage, difficultés, en quelques clics les stagiaires actuellement à temps plein sur le terrain ou avec un mi-temps de formation à l'Espé peuvent témoigner sur l'enquête en ligne annuelle du SNUipp-FSU.

Une enquête particulièrement importante au moment où le gouvernement entend réformer en profondeur la formation initiale des PE. Elle sera incontestablement un point d'appui pour les négociations en cours et à venir.

Chaque année, vous pouvez retrouver les résultats de cette enquête dans le dossier spécial de la revue du SNUipp-FSU destinée aux débuts de carrière dans le métier :

« Fenêtres sur cours 1ères classes » du mois d'octobre.

Remplir l'enquête ici



Depuis plusieurs années les psychologues de l'Education Nationale exerçant dans les écoles de Nice se mobilisent avec le SNUipp-FSU auprès de la mairie pour disposer du matériel valide nécessaire à l'accomplissement de certaines de leurs missions, comme la réalisation de bilans cliniques et cognitifs ; la dotation du matériel de fonctionnement étant de la prérogative des communes

Ils ont anticipé l'obsolescence de leurs outils et pris en compte les difficultés pour obtenir le renouvellement du matériel de test nécessaire : 1900€ le test le plus coûteux, soit 0,19 centimes par écoliers, pour un matériel valide 15 ans.

Ce mois de Mai , L'Inspecteur d'Académie et l'IA adjoint ont reçu de la part de la mairie de Nice cinq batteries WISC V (cf article de Nice Matin du 11 mai 2019) certes c'est une avancée, mais c'est bien mal connaître la situation et les besoins des PsyEN exerçant sur cette commune :

- Impossibilité de réaliser des évaluations cliniques de l'efficiace intellectuelle pour les moins de six ans car l'ancienne batterie est obsolète alors qu'une nouvelle batterie existe depuis 2014;
- Pour les plus de 6 ans, la nouvelle batterie de test (publiée en 2015), s'appuie sur un nouveau modèle théorique et les avancées de la recherche, qui rendent le précédente obsolète et son analyse inadéquate
- Une dotation insuffisante de cinq batterie WISCV pour-21 postes, en effet compte tenu des nécessités de service il est impossible de partager ce type d'outil : interventions sur plusieurs écoles, périodes de l'année où les besoins de réaliser des bilans psychologiques sont très fortes;
- La sous dotation (budget de 350 eur/an/poste) ne permet pas la constitution d' un ensemble d'outils professionnels nécessaires à l'analyse et la prise en charge de la diversités des situations.

L'ensemble des psychologues de l'Education Nationale exerçant sur la commune de Nice, souhaite la mise en oeuvre d'un plan de dotation de matériel professionnel valide et nécessaire à l'exercice de leur missions auprès des enfants des écoles de la ville de Nice. Il y a urgence !



Carte scolaire 2019 : phase d'ajustement de juin

En préparation des Groupes de Travail des 13 et 17 juin, le SNUipp-FSU 06 met à disposition des écoles les fiches de suivi syndical "carte scolaire" pour la phase d'ajustement de juin. L'IA dispose encore de 14 postes à distribuer. Les classes dédoublées en Education Prioritaire seront également l'objet de réajustements en fonction des inscriptions réalisées et des prévisions affinées en fin d'année scolaire.

[Télécharger les fiches de suivi carte scolaire](#)



Retraites : comprendre la réforme Macron, lutter avec la FSU pour développer les solidarités

La loi en préparation sur les retraites ne serait présentée qu'au deuxième semestre 2019, mais c'est dès maintenant que, suite aux premières annonces donnant les grandes lignes du projet, les salariés doivent s'emparer du dossier, intervenir, s'opposer et proposer des alternatives. Le vote pour FSU aux élections professionnelles de décembre 2018 sera une occasion d'exprimer le rejet de tout projet qui mettrait à mal les solidarités.

La FSU publie ici l'ensemble des documents qui détaillent les projets gouvernementaux ainsi que des compte rendus des réunions au haut commissariat à la réforme des retraites :

[dossier complet de la FSU ici](#)



**IL NE PEUT Y AVOIR DE JUSTICE SOCIALE SANS JUSTICE
ÉCOLOGIQUE (...)**

A Nice rdv 10h30 Place Garibaldi

Les mobilisations pour le climat qui ont pris de l'ampleur depuis le mois de septembre s'inscrivent dans un contexte de contestation sociale particulièrement important : remise en cause du droit à l'éducation, réforme des retraites, remise en cause du statut des fonctionnaires, remise en cause de la liberté de manifester entre autres. Dans ce contexte, nos organisations syndicales font le choix de porter un discours commun pour appeler à la mise en place d'une réelle politique écologique et sociale et à s'inscrire dans la date de mobilisation du 24 mai.

[Lire la suite](#)



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension peut être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos